

ECHOES OF THE SHORES



RÈGLEMENT

1. OBJET DU CONCOURS

A l'occasion de ses 50 ans, le Conservatoire du littoral à travers la Délégation Europe & Internationale lance le Prix **Echoes of the shores**. Ce prix est un concours à destination des journalistes, étudiant.e.s et professionnel.le.s, du monde entier. Il vise à faire parler des littoraux du monde entier, leurs enjeux, leur beauté, leur préservation et les histoires qu'ils portent. Il permettra de constituer une collection de 50 témoignages photos, vidéos, écrits et sonores autour des espaces côtiers et de leur conservation, à travers le monde.

Les 50 contributions retenues devront «raconter un littoral» et l'histoire de sa conservation. Une espèce ou un écosystème emblématique? Un évènement frappant? Un acteur ayant marqué l'histoire de sa protection? Des valeurs culturelles ou patrimoniales particulières préservées au fil des années? Des combats ayant marqué son histoire? Racontez-le au travers de votre contribution au prix **Echoes of the shores**!

2. PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours est ouvert aux :

- Journalistes, professionnel.le.s ou indépendant.e.s, spécialisé.e.s ou généralistes.
- Étudiant.e.s dans les domaines du journalisme, de l'audiovisuel et de la photographie.
- Professionnel.le.s des médias (photographes, vidéastes, podcasteurs, etc.).

Les contributions peuvent être produites spécialement pour le Prix **Echoes of the shores**, ou bien avoir été produites et/ou diffusées en 2024 ou 2023.

La participation est ouverte aux candidat.e.s de toutes nationalités, sans restriction d'âge.

Chaque participant.e ne peut soumettre qu'une seule contribution en réponse à l'appel.

Les contributions doivent être déposées sur la plateforme dédiée, **ICI**, avant le 19 mai 2025, 18h00 heure de Paris UTC+2.

3. LES CATÉGORIES ET FORMATS ACCEPTÉS

Les contributions devront s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- Photographie : reportages ou séries de 3 à 10 photos accompagnées d'un texte explicatif (maximum 500 caractères par photo).
- Vidéo : reportages, documentaires ou créations audiovisuelles (52 minutes maximum).
- Texte : articles illustrés (8 000 à 20 000 caractères).
- Audio : podcasts, reportages ou émissions radio (10 à 30 minutes).

Les fichiers doivent respecter les formats suivants :

- Photographie : JPEG ou PNG, minimum 300 DPI, maximum 20MB par fichier.
- Vidéo : MP4 ou MOV en résolution Full HD ou supérieure.
- Texte : PDF ou lien vers la publication en ligne.
- Audio : 44,1 kHz en MP3 ou WAV.

Pour plus d'informations veuillez consulter le guide de soumission de candidature.

4. LANGUES

Les contributions pourront être soumises dans toutes les langues, et devront être accompagnées d'un script traduisant la contribution en anglais ou en français en format Word ou PDF.

5. DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Chaque candidature doit inclure les documents suivants :

- La contribution dans l'une des 4 catégories décrites dans l'article 3.
- Une biographie personnelle ou professionnelle (1 500 à 2 000 caractères) où vous présentez votre parcours, vos expériences et vos motivations.
- Une photo d'identité ou portrait, récente, qui pourra être utilisée pour les supports de communication en cas de sélection.
- La déclaration d'originalité et d'autorisation signée certifiant que la contribution est une œuvre originale et autorisant son utilisation dans le cadre du Prix.

Pour plus d'informations veuillez consulter le Guide de soumission de candidature.

6. PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Parmi l'ensemble des contributions proposées, le comité d'organisation sélectionnera 50 Contributions pour alimenter la collection **Echoes of the shores**. L'objectif de cette collection est d'illustrer la diversité des espaces naturels littoraux, de leurs enjeux et contextes, et de ce qui a participé à leur conservation, et ce au travers d'une diversité de regards. L'originalité des contributions, ainsi que l'histoire qu'elles racontent seront au cœur de la sélection effectuée. Le comité d'organisation visera un équilibre entre les différents types de format pour l'ensemble de la collection, ainsi qu'une représentativité géographique.

Les contributions seront évaluées selon les critères suivants :

- Originalité : qualité et singularité de la perspective adoptée.
- Qualité journalistique : rigueur, structure et pertinence du contenu.
- Impact : capacité à sensibiliser et captiver un large public.
- Pertinence : lien avec les thématiques littorales et environnementales.
- Qualité visuelle/sonore (pour les formats multimédias).

Des mentions spéciales et cinq Prix **Echoes of the shores** (un par catégorie : audiovisuel, écrit, photo, audio, étudiant) seront accordés par les jurys.

7. COMPOSITION DES JURYS

Le jury de sélection des contributions retenues pour la collection sera composé du comité d'organisation.

En parallèle, 4 jurys sectoriels seront constitués, pour chacun des formats composant la collection. Chacun de ces jurys sera composé d'un.e expert.e des enjeux de conservation du littoral, d'un.e journaliste professionnel.le du format concerné, et d'un.e partenaire institutionnel.le. Les compositions des jurys assureront une représentativité géographique internationale.

Chacun des 4 jurys sectoriels sélectionnera également une production étudiante (en complément de la production récompensée par un prix), et le comité d'organisation sélectionnera, parmi ces 4 contributions, le.la lauréat.e du prix étudiant.

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet de réclamation.

8. RÉCOMPENSES

Les 50 contributions de la collection seront valorisées via les réseaux ICO Solutions ([LinkedIn](#) et [Site Internet](#)), ainsi que les réseaux des partenaires du prix **Echoes of the shores**. D'autres événements de valorisation seront également organisés, notamment en partenariat avec les sites Conservatoire du littoral et les partenaires internationaux de la Délégation Europe & International.

Les 5 lauréat.e.s des prix **Echoes of the shores** auront chacun l'opportunité de participer, avec les équipes de la Délégation Europe et International du Conservatoire du littoral et de ses partenaires, à une mission organisée dans le cadre d'un des projets de coopération internationale portés par le Conservatoire du littoral. La participation des lauréat.e.s à cette mission leur permettra de mieux comprendre et connaître les enjeux de préservation des espaces côtiers, à travers le monde, ainsi que les actions aujourd'hui mises en œuvre pour leur préservation, dans différents contextes.

NB: La prise en charge sera limitée à une personne pour chaque prix.

9. CALENDRIER

Le Prix **Echoes of the Shores** se déroulera selon le calendrier suivant :

- Ouverture des candidatures : 17 février 2025
- Date limite de soumission des contributions : 19 mai 2025 18h00 heure de Paris UTC+2
- Délibérations du jury : 19 mai au 30 juin
- Annonce des lauréat.e.s : automne 2025

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce calendrier en cas de circonstances exceptionnelles. Toute modification sera communiquée aux participants.

10. DROITS D'UTILISATION

En participant au concours, les auteurs et autrices des contributions retenues conservent leurs droits d'auteur et accordent au Conservatoire du littoral le droit non exclusif d'utiliser, publier et diffuser leurs œuvres dans le cadre de la promotion du prix et des thématiques littorales, pour une durée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le nom de l'auteur sera systématiquement mentionné lors de toute utilisation, reproduction, diffusion ou représentation de sa contribution, quel que soit le support ou le format utilisé, conformément à son droit moral inaliénable.

11. UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Les contributions soumises dans le cadre du Prix **Echoes of the shores** doivent être des œuvres originales, résultant d'un travail journalistique authentique réalisé par le ou la candidat.e.

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA) à des fins de soutien (recherche documentaire, correction grammaticale, optimisation technique, etc.) est tolérée, à condition qu'elle ne remette pas en cause la nature originale, créative et journalistique du travail soumis.

En revanche, toute contribution générée entièrement ou majoritairement par des systèmes d'IA générative (textes, images, vidéos, sons), sans intervention significative de l'auteur.e dans la création, la narration et l'analyse journalistique, ne sera pas acceptée.

Les candidat.e.s sont tenu.e.s de déclarer toute utilisation d'outils d'IA dans leur processus de création. Le non-respect de cette règle pourra entraîner la disqualification de la contribution.

12. ENGAGEMENTS DES CANDIDAT.E.S

En participant au concours, les candidat.e.s s'engagent à :

- Soumettre des œuvres originales, dont ils possèdent les droits d'auteur, qui ne constituent pas une violation des droits de propriété intellectuelle.
- Garantir la détention des droits et autorisations nécessaires de la part des ayants droit, des tiers ou des sociétés de gestion collectives.
- Respecter les thématiques, formats et modalités définis dans ce règlement.
- Garantir que leur contribution ne contient aucun contenu diffamatoire, discriminatoire, ou contraire à la loi.
- Fournir des informations exactes dans les documents d'accompagnement (biographie, déclaration d'originalité, etc.).
- Accepter que leur contribution puisse être utilisée dans les conditions décrites par l'article 10.

Tout manquement à ces engagements entraînera la disqualification du ou de la participant.e.

13. ENGAGEMENTS DES ORGANISATEURS

Les organisateurs et organisatrices du Prix **Echoes of the shores** s'engagent à :

- Garantir l'impartialité et la transparence du processus de sélection.
- Informer les participant.e.s retenus des résultats du concours.
- Valoriser les contributions sélectionnées dans le respect des droits d'auteur définis dans l'article 10.
- Respecter la confidentialité des informations transmises par les participant.e.s, conformément à l'article 13 sur la protection des données personnelles.

14. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre du Prix **Echoes of the shores**, les organisateurs collectent et traitent les données personnelles des participants (nom, contact, biographie, etc.) afin de :

- Gérer les candidatures et assurer la communication liée au concours.
- Mettre en valeur les participants sélectionnés lors de la promotion des résultats.

Les données personnelles des participants seront traitées dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et ne seront ni vendues ni communiquées à des tiers sans autorisation préalable.

Conformément à la législation en vigueur, tout participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification de données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations sur simple demande, en écrivant aux adresses indiquées dans l'article 16.

15. CONDITIONS DE MODIFICATION

L'Organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, notamment en cas de circonstances imprévues ou de force majeure, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le concours si nécessaire, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Dans l'une de ces hypothèses, aucun dédommagement ne saurait être demandé par les participants.

Toute modification sera communiquée aux participants par les moyens appropriés (mail, site web officiel, etc.) et ne saurait remettre en cause les candidatures déjà validées.

16. ACCEPTATION RÈGLEMENT

La participation au Prix **Echoes of the shores** implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute violation des termes du règlement entraînera la disqualification immédiate.

17. CONTACT

Pour toute question ou demande d'information, veuillez contacter : c.grouard@conservatoire-du-littoral.fr et l.fagot@conservatoire-du-littoral.fr.



ECHOES OF THE SHORES

50 Histoires de conservation du littoral à travers le monde